

## Zones blanches : opérateurs et élus réunis à Bercy pour lancer la phase de travaux

**Téléphonie mobile** Publié le mercredi 24 février 2016

**Afin de lancer véritablement le programme de résorption des zones blanches, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, réunit à Bercy ce 24 février les associations d'élus, les maires des communes non couvertes et les opérateurs pour leur en présenter les détails. L'objectif : lancer la phase de construction des points hauts.**

De plus en plus pressé par le temps sur le programme "zones blanches centres bourgs", l'Etat réunit à Bercy, le 24 février, les maires des 268 communes toujours non couvertes, les associations d'élus et les opérateurs mobiles pour en définir les conditions de mise en œuvre. Ces réunions seront l'occasion pour le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, de présenter les mesures et les modalités de financements du programme à l'ensemble des acteurs.

Les 268 communes situées en "pure" zone blanche (1) seront soutenues dans leur démarche par l'Agence du numérique qui prendra en charge le financement des 300 points hauts (pylônes), pour un coût global de 30 millions d'euros. Elles devront tout de même financer le raccordement électrique des pylônes ainsi que l'identification et l'acquisition des terrains. Soit des frais pouvant s'élever à "plusieurs dizaines de milliers d'euros". Pour mener les travaux, elles auront le choix d'en prendre la maîtrise d'ouvrage, auquel cas l'Agence n'aura qu'un rôle d'encadrement et de financeur. Quant aux opérateurs, ils se sont engagés à déployer de la 3G (internet mobile) et non de la 2G comme ce fut longtemps évoqué. La 4G devrait être déployée "dès que possible", une fois l'ensemble des questions techniques résolues. Si l'Etat a pris en considération plusieurs demandes des collectivités - sur les financements et les débits notamment -, la redéfinition des zones blanches n'est toujours pas d'actualité. "On arrive sur la fin d'un

programme, et une nouvelle définition nous aurait obligé à tout reprendre", explique-t-on du côté de l'Agence, tout en ajoutant "qu'il existe une véritable problématique autour du mal couvert". Ainsi, sur les 1.200 tests menés dans les territoires, seuls 268 communes ont été identifiées comme situées en "pure zone blanche". On observe cependant une petite inflexion du discours, avec la reconnaissance des besoins de connectivité en intérieur. Sur ce point, l'Etat et les opérateurs travailleront à mieux mettre en valeur les solutions d'"antennes à domicile" (type Femtocell). Autrement, face aux besoins en connectivité des territoires, les opérateurs financeront la couverture de 3.600 communes (dont 2.200 restent à couvrir) en 3G (et par la suite en 4G) pour mi-2017.

Enfin, la couverture de 800 sites d'intérêt particulier (touristique, économique...) sera financée à parts égales entre l'Etat et les collectivités sur les quatre prochaines années. L'Etat devrait ainsi engager 42 millions d'euros sur le projet. Initialement plafonnées à 30.000 euros, les aides de l'Etat ont été depuis portées à 50.000 euros par site, et jusqu'à 70.000 en zones de montagne. A l'image de ce qui est déjà fait pour les déploiements fibre dans le cadre du plan France Très Haut Débit, les collectivités - qui pourront se regrouper - auront la maîtrise d'ouvrage sur ces projets. A noter qu'un premier appel à projets - pour 300 sites - devrait être ouvert en mars.

Plus largement, l'Agence du numérique, déjà reconnue pour sa capacité à accompagner les collectivités sur le fixe, sera l'interlocuteur privilégié des collectivités afin d'assurer "le meilleur dialogue". Dans l'entourage du ministre, on insiste sur le caractère "décentralisé" de la démarche même si les financements proviennent en grande partie de l'Etat. I.E. / EVS

(1) Un arrêté publié au JO du 24 février 2016 définit la liste complète des communes concernées.

## Résorption des zones blanches : les infrastructures à la charge des collectivités, les associations d'élus protestent

Suite à la décision prise par l'Etat, en lien avec les opérateurs de téléphonie mobile, de faire financer la résorption des zones blanches par les communes, les associations d'élus locaux demandent une refonte de la gouvernance sur le sujet. Elles regrettent que les collectivités, considérées comme principal bailleur, aient été systématiquement exclues des discussions entre l'Etat et les opérateurs, dont les choix techniques soulèvent de nombreuses questions.

A contre-courant de la communication gouvernementale de ces derniers mois, la résorption des zones blanches prévue pour la fin de l'année 2016 sera finalement à la charge...

## Couverture mobile en zones peu denses : l'accélération se fait attendre, Bouygues et SFR mis en demeure

Les premiers résultats de l'observatoire des déploiements mobiles en zones peu denses piloté par l'Arcep ne montrent pas d'évolutions sensibles dans les cartes de couverture. Aussi bien dans la résorption des zones blanches que dans la couverture des "zones de déploiement prioritaire",

les opérateurs peinent à répondre aux besoins de connectivité des territoires. En retard sur leurs objectifs, Bouygues Télécom et SFR ont été mis en demeure par le régulateur.

L'Arcep a publié ce 18 février les premiers résultats trimestriels de son observatoire des déploiements mobiles dans les zones peu denses. Comme annoncé lors de la présentation de sa revue stratégique, le régulateur des télécoms présentera tous les trois mois les progrès réalisés par les opérateurs dans la résorption des zones blanches et dans la couverture du territoire en très haut débit mobile. Enjeu majeur pour la connectivité des communes rurales, le programme "zones blanches centres-bourgs" prévoit la couverture de plus de 3.600 communes en 2G (avant le 31 décembre 2016) et en 3G (avant le 30 juin 2017). Au 1er janvier 2016, on note que 332 communes ne sont toujours pas couvertes en 2G (3.236 sur 3.568). Pour la 3G, on observe que moins de la moitié des communes concernées sont couvertes (1.721 sur 3.799). Pour rappel les opérateurs ont jusqu'à six mois après la mise à disposition des pylônes pour couvrir les centres-bourgs situés en zones blanches. Initialement financés par ces mêmes communes non-couvertes, les points hauts et leur raccordement électrique sont depuis janvier à la charge de l'Etat, suite à une vague de protestations des élus locaux.

Autre enjeu suivi par l'observatoire : la couverture en 4G des "zones peu denses" également appelées "zones de déploiement prioritaire" qui concernent près de 22.500 communes rurales comptant pour

18% de la population et 63% du territoire. Suite à la procédure d'attribution des fréquences de la bande 800 MHz en 2011, les opérateurs se sont engagés à couvrir d'ici le 17 janvier prochain 40% de la population de ces zones. Pour l'heure, l'Arcep relève que seul Orange est en mesure de réaliser ses objectifs, avec près de 33% de la population couverte. Lors de son audition devant les membres de la commission des affaires économiques du Sénat le 3 février dernier, le président de l'Arcep Sébastien Soriano avait affirmé son intention de sanctionner les opérateurs contrevenants, y compris par anticipation comme la loi l'y autorise. Le geste a été joint à la parole puisque face au risque de non-respect de leurs obligations, Bouygues Télécom (à 12%) et SFR (à 8%) ont été mis en demeure par le Régulateur. Quant à Free Mobile, il n'est pas concerné par ces mesures ne disposant pas de fréquences dans la bande 800 MHz.

Du côté de l'Avicca (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel), on se "félicite" de la décision de l'Arcep tout en regrettant le comportement des opérateurs. Les "engagements" de couverture doivent être extrêmement précis et assortis de sanctions pour être respectés" déclare dans un communiqué Patrick Chaize, le président de l'association.

Par ailleurs, l'Arcep a également validé le projet de contrat de partage des infrastructures dans le cadre du programme de couverture en 2G et 3G des centres-bourgs. Ce contrat, destiné à accélérer la couverture des territoires, régit les conditions de

déploiement, techniques et économiques, des infrastructures entre les opérateurs. Free Mobile, qui ne prenait jusqu'à présent pas part au programme, l'a désormais rejoint.

Pour le tout nouveau ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet, toutes "ces annonces illustrent la détermination de la puissance publique [...] d'accélérer la résorption des zones blanches et grises". "C'est une priorité pour mon ministère, et je vais suivre avec beaucoup d'attention le déploiement effectif [...] et la tenue des engagements des opérateurs."

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/Page/ResultatsRechercheSimple>

